

	<p align="center">Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE</p>	<p align="center">n° d'ordre 24044</p>
---	--	---

SEANCE du : 18 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit mars à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 12 mars 2024.

ETAIENT PRESENTS

Thierry BAUDOUIN	Sandra CAILTON	Etienne HUCAULT	Alain ROBIN
Anne-Marie BARBIER	Yannick CHARRIER	Marie JARRY	Philippe ROBIN
Bérangère BAZANTAY	Bruno COTHOUIS	Emmanuelle MENARD	Rodolph THIBAudeau jusqu'à 20h15
Florence BAZZOLI	Sandrine DELUGEAU	Jean-François MOREAU	Véronique VILLEMONTAIX
Bruno BODIN	Pascale FERCHAUD	Jean-François MORIN	
Hélène BROSSEAU	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU	Pierre MORIN	
Pierre BUREAU	Pascal GABILY	Arnaud PRINTEMPS	

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES

Anne ROUX, pouvoir à Emmanuelle MENARD	Constance MACKOW, pouvoir à Rodolph THIBAudeau jusqu'à 20h15 – excusée à partir de 20h15	Jamel CHENIOUR, pouvoir à Thierry BAUDOUIN
Marinette TALLIER, pouvoir à Bruno COTHOUIS	Philippe BARON, pouvoir à Hélène BROSSEAU	Stéphanie FILLON, pouvoir à Véronique VILLEMONTAIX
Anita BRIFFE, pouvoir à Pierre MORIN	Nathalie MOREAU, pouvoir à Etienne HUCAULT	Rodolph THIBAudeau, pouvoir à Pascal GABILY à partir de 20h15

Secrétaire de séance : Etienne HUCAULT, assisté des services de la Ville
Assistait également : Yoan FONTENEAU, Directeur des Services Techniques
 Thierry NOMBALAY, Directeur des Finances



Bressuire : acquisition de parcelles situées au verger beau

Anne-Marie BARBIER présente le dossier.

Dans l'objectif de l'agrandissement du cimetière paysager situé au pont d'Ouit, des rencontres ont eu lieu avec M. BRILLAUD Michel, propriétaire des parcelles cadastrées BV0103 et BV0105 et adjacentes au cimetière,

Une grande partie de ces parcelles sont situées en zone Nep dans le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, secteur destiné à destination d'équipements publics et du service public.
 Les conditions d'acquisition seraient les suivantes :

- Acquisition d'un terrain d'environ 15 000 m² à confirmer après bornage
- Au prix de 30 000 €
- Frais de bornage à la charge du vendeur
- Frais d'acte notarié à la charge de la commune

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- **D'ACQUERIR** une partie des parcelles cadastrées BV0103 et BV0105, appartenant à M. BRILLAUD Michel et d'une superficie d'environ 15 000 m², situées au verger beau, au prix de TRENTE MILLE EUROS (30 000 €)
- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération notamment l'acte notarié.

Accusé de réception en préfecture
 079-217900497-20240322-DG_DEL_2024_044-DE
 Date de télétransmission : 22/03/2024
 Date de réception préfecture : 22/03/2024

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Etienne HUCAULT



Le Maire,
Emmanuelle MENARD



Accusé de réception en préfecture
079-217900497-20240322-DG_DEL_2024_044-DE
Date de télétransmission : 22/03/2024
Date de réception préfecture : 22/03/2024